

LETTRE

De la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, à tous les Curés & Fabriques des Paroiſſes du Royaume de France.

Publiée par Madame de***

MES enfans, vous ſavez que l'un des préceptes de mon bien-aimé Fils le doux Jeſus, a toujours été de ſecourir les pauvres & les malheureux dans leur détreſſe, & que c'eſt à quoi ſa très-ſainte loi oblige particuliérement ceux qui, à l'exemple des Apôtres, ſe ſont conſacrés à la prédication de ſon évangile & à la pratique rigoureuſe de ſes divines maximes.

Vous ſavez, mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt, que ce ſont ſur-tout les bonnes œuvres, les œuvres de charité & de juſtice qu'il demande; que c'eſt par là qu'il

a ſauvé les hommes, & que les premiers Prédicateurs de la foi ont mérité la couronne dans les Cieux. Eh! qu'y a-t-il de plus conforme aux préceptes du ſaint évangile, à la juſtice & à la charité, mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt, que de rendre aux beſoins des Fideles, dans un temps de détreſſe, l'or & l'argent que vous en avez reçu pour le culte divin, l'ornement & la décoration de vos Egliſes? C'étoit alors leur ſuperflu que vous devez leur reſtituer, quand il devient leur néceſſaire.

De vains ornemens conviennent-ils dans ces temps de calamité, & quand le pauvre eſt nud, que tous les Fideles ſouffrent & languiſſent dans la crainte d'une miſere générale? Doit-on voir reluire l'or & l'argent ſur le tabernacle & dans la maiſon du Seigneur? Ne ſera-t-il pas mieux honoré par vous, ſi vous conſacrez cet or & cet argent au ſoulagement des malheureux & aux beſoins du bon royaume de France, qui s'eſt toujours ſignalé par ſon dévouement à la Foi?

Ecoutez, mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt, écoutez les touchantes exhortations d'un ſaint Evêque, digne ſucceſſeur des premiers Peres de ſon Egliſe; c'eſt moi



qui lui ai inſpiré ces paroles de vérité.

« L'honneur & la tranquillité de la Na-
» tion, vous a-t-il dit, demandent que
» chacun de nous faſſe, en ce moment, un
» généreux effort pour venir au ſecours de
» la Patrie, qui eſt notre mere com-
» mune (1) ».

Il vous a rappellé l'exemple de Saint Auguſtin & des Peres de l'Egliſe, *qui ont vendu même les vaſes ſacrés* pour racheter les Captifs & alimenter les Pauvres. Enfin il vous a dit : « l'argenterie des Egliſes (2)
» n'appartient à aucun individu. . . . .

« Aucun Chef d'Ordre, de Communau-
» té, de Compagnie, aucun Paſteur n'a le
» droit d'en diſpoſer ».

En effet, mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt, l'Egliſe eſt l'aſſemblée des Fideles, & tout ce qui eſt à l'Egliſe eſt aux Fideles. Aucune Compagnie, aucune Fabrique, n'a le droit d'en priver les Fideles, quand ils le réclament dans leurs beſoins.

Ainſi j'exhorterai particuliérement la Fabrique de l'égliſe de Saint Sulpice de la bonne ville de Paris, à ſe reſſouvenir que

---

(1) Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Tréguier du 11 Octobre 1789.

(2) Ibid. page 6.

la ſtatue d'argent qui m'y a été conſacrée, a été fondue avec de la vieille vaiſſelle que l'avant dernier Paſteur avoit ſçu recueillir du zèle de ſes dévots Paroiſſiens ; d'où l'on a donné à cette ſtatue le nom de Notre-Dame de Vieille-Vaiſſelle. Je les exhorterai en mon nom, & au nom de Jeſus mon Fils bien-aimé, à ſe conformer aux vœux du Roi Très-Chrétien, en conſacrant aux beſoins preſſans de ſon Royaume cette ſtatue qui ne leur appartient pas, mais aux Fideles, à la dévotion deſquels elle eſt due, les aſſurant que cet acte de juſtice & de charité me ſera bien plus agréable, ainſi qu'à mon Fils bien-aimé, que ne me l'a été juſqu'à préſent ma vaine image, qui ne ſert qu'à faire retomber ſur mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt l'accuſation d'idolâtrie, avec autant de raiſon qu'il y en eût autrefois de leur part à en accuſer les Payens, ce qui eſt pour moi un ſujet d'affliction & de peine.

J'exhorterai auſſi mes très-chers Fils en Jeſus-Chriſt, les Marguilliers de la Fabrique de Saint Jacques-de-la-Boucherie, à envoyer à l'Hôtel des Monnoies de la bonne ville de Paris, conformément aux vœux du Roi Très-Chrétien, les ſuperbes flambeaux & chandeliers d'argent qu'ils doivent

à la dévotion des Fideles, & qui semblent n'avoir été faits de cette grosseur que pour ménager aujourd'hui à la Fabrique de cette Paroisse le moyen de se distinguer par une offrande plus considérable.

Enfin j'exhorte tous les Pasteurs & toutes les Fabriques des Paroisses de cette Ville & du Royaume, si elles veulent m'honorer, comme je desire de l'être, c'est-à-dire par la charité & la justice, à consacrer, comme ils le doivent, & comme le Roi Très-Chrétien les y engage, aux besoins de l'Etat, tous les ornemens des Eglises, & même, s'il étoit nécessaire, à l'exemple de Saint Augustin & des Peres que leur a rappellé un digne Evêque, les vases sacrés destinés à la célébration des saints Mysteres; car il ne peut y avoir rien de plus décent aux yeux de mon Fils & aux miens, que la charité & la justice, que le soulagement des hommes; & l'encens qui montera jusqu'à nous dans le fer ou l'étain, présenté par des main charitables & pures, nous apportera une odeur plus suave que quand il nous est offert dans l'or & l'argent par la dureté & l'avarice. Si ensuite on vous demande où sont vos ornemens, qu'est devenu votre argenterie? Les voici, direz-vous, en

montrant les pauvres qu'ils auront ſervi à ſoulager (1). Jeſus-Chriſt n'a dit nulle part. . . . . Vous m'avez conſacré de beaux vaſes d'or & d'argent; vous avez paré les murs de mes Temples d'ornemens magnifiques; ainſi vous ſerez ſauvés. Mais il a dit: j'ai eu ſoif, & vous m'avez donné à boire: j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger: j'étois nud, & vous m'avez revêtu. Autant de fois que vous avez rendu ce devoir de charité à l'un des moindres de mes freres, c'eſt à moi-même que vous l'avez rendu.

Cette Lettre eſt tombée ſur le Prie-Dieu de Madame de *** pendant qu'elle étoit dans la ferveur de l'oraiſon.

Ce n'eſt pas la premiere fois que les ſaints objets de notre culte nous ont ecrit pour nous rappeller à nos devoirs. On ſe ſouvient que du temps des guerres privées, lorſque les Seigneurs arrachoient tous les jours à leurs champs leurs malheureux vaſſaux pour les forcer à s'égorger les uns les autres pour leurs querelles particulieres,

---

(1) Jacques Eveillon avoit de très-belles tapiſſeries, qu'il vendit pour aſſiſter des malheureux. Un ami lui demandant un jour où elles étoient. *Les voici*, lui dit-il, *en montrant les Pauvres qu'il avoit ſoulagés.*

Dieu fit tomber des Cieux entre les mains du Clergé une lettre, par laquelle il leur défendoit de guerroyer certains jours de la ſemaine, ce qui donna un peu de relâche à leurs infortunés vaſſaux.

Le Philoſophe Helvetius a cherché à ridiculiſer cette Lettre, & a maltraité ſes auteurs, parce qu'ils étoient Prêtres. Quelle philoſophie que celle qui ſe moque du bien qu'on fait à des malheureux!
